

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DEPRUNELLI DI FIUMORBU
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mil quinze le vingt-cinq septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en l'absence du maire empêché, sous la présidence d'Alain ANGELI Premier Adjoint au Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 18/09/2015

Etaient présents : ANGELI Alain ; ROSSINI Jean ; SANTONI Marie-Josée ; DOMINICI René ; CASAMATTA ANDREANI Bernadette ; RIBES RUSAFI Régine ; ROCCHI Maguy ; OTTOMANI Sébastien ; RUGGERI Aline ; IACOMETTI Stéphanie ; PAOLI Christian ; ROCCHI André ; VILLARD ANGELI Dominique ; OTTOMANI Jean François

Etaient absents : SIMEON DE BUOCHBERG Pierre ; PERALDI Natacha ; MONDOLONI Ange Marie ; VENTURINI ESPI Mélanie ; SANTONI François ; CHIODI Sandrine ; GUIDICELLI Sébastien ; GRIMALDI Michel ; MARTINETTI Jean Philippe.

Etaient représentés : SIMEON DE BUOCHBERG Pierre a donné pouvoir à ROSSINI Jean ; MONDOLONI Ange Marie a donné pouvoir à DOMINICI René ; CHIODI Sandrine a donné pouvoir à RUGGERI Aline ; GUIDICELLI Sébastien a donné pouvoir à ROCCHI Maguy ; GRIMALDI Michel a donné pouvoir à SANTONI Marie Josée ; MARTINETTI Jean Philippe a donné pouvoir à ANGELI Alain.

Secrétaire de séance : Aline RUGGERI

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 14

Votants : 20

Absents : 09

dont Représentés : 06

N° DEL250915 - 07

Objet : Travaux de rénovation et d'accessibilité du bâtiment communal abritant la trésorerie : demande de subvention

En mai 2015, le Directeur Départemental des finances Publiques de la Haute-Corse a informé le Maire de son projet de transfert du centre des finances publiques de Migliacciaru vers une autre commune, ainsi que sa fusion avec le centre des finances publiques d'Aléria, au motif que ce projet serait nécessité par des locaux plus adaptés, au surcroît d'activité lié à cette fusion.

La commune de Prunelli-di-Fium'Orbu, soutenue par une très grande majorité des communes du canton, par le Président de l'association des Maires de Haute-Corse et par l'ensemble des membres de la communauté des communes du Fium'Orbu Castellu, s'est aussitôt engagée à étudier les travaux nécessaires au réaménagement du centre des finances publique de Migliacciaru.

Le réaménagement de la trésorerie est rendu nécessaire par deux impératifs :

1. La restructuration fonctionnelle des locaux pour en améliorer l'accueil et les conditions de travail.
2. L'accessibilité des locaux aux personnes à mobilité réduite, la trésorerie étant aménagée au 1^{er} étage et actuellement la réglementation dans ce domaine n'est pas respectée.

.../...

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE**

PRUNELLI DI FIUMORBU

CONTINUATION DE LA SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2015

PAGE 2

Le coût prévisionnel de ces travaux s'élève à 325 000 € HT.

Afin de permettre la réalisation de cet investissement, le conseil municipal est amené à délibérer pour l'adoption d'un plan de financement tel que :

L'Etat (au titre de la DETR) :	40%	soit 130 000 euros
La Collectivité Territoriale de Corse :	40%	soit 130 000 euros
La Commune de Prunelli-di-Fium'Orbu :	20%	soit 65 000 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

-De faire procéder aux travaux de rénovation et d'accessibilité du bâtiment communal abritant la trésorerie à Migliacciaru, afin de conserver cette administration sur le territoire communal pour un montant prévisionnel de 325 000 € HT ;

-D'autoriser le Maire à solliciter les financements auprès des services de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux ainsi que la Collectivité Territoriale de Corse

-D'adopter le plan de financement proposé tel que :

L'Etat (au titre de la DETR) :	40%	soit 130 000 euros
La Collectivité Territoriale de Corse :	40%	soit 130 000 euros
La Commune de Prunelli-di-Fium'Orbu :	20%	soit 65 000 euros

-D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Premier Adjoint

